

Papeete, le 26 novembre 2025



N° D25-01396

Dossier suivi par : Christophe VALADIER

Le Président

à

Monsieur Moetai BROTHERSON
Président de la Polynésie française

BP 2551 – 98 713 Papeete

Objet : Réponses à vos déclarations

Monsieur le Président,

Le syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française représentant 46 des 48 communes polynésiennes, c'est au nom des 46 maires et du millier d'élus communaux polynésiens qu'il me semble nécessaire de répondre à vos dernières déclarations sur les réseaux sociaux et notamment la suivante

“Ah bon ? Vraiment ? On parle bien des mêmes tāvana qui vont à Paris réclamer de nouvelles compétences ? Sans parler des chiens errants, des fourrières, du contrôle des SPANC, de la rénovation des infrastructures d'éducation du premier degré, des transports publics communaux, de la maintenance des voies municipales.”

S'agissant des compétences environnementales. Elles ont été transférées par le Pays aux communes en 2004 sans les moyens correspondants.

Vous faites mines de l'ignorer sur les réseaux sociaux. Les tāvana attendent eux toujours la mise en œuvre de votre programme de campagne qui prévoit de “**rendre au Pays**” les compétences de traitement des déchets et des eaux usées.

Traitement des eaux usées comprenant notamment les Services Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - nos fosses sceptiques et autres boîtes toutes eaux - dont la conformité à l'installation est toujours délivrée par le Pays qui n'a pendant des décennies, effectué aucun contrôle de ces installations. Service public que les communes n'ont que depuis très récemment la possibilité de percevoir des redevances permettant de financer le service.

Sur la mandature qui s'achève les communes ont investi plus 24,5 milliards sur les compétences environnementales traduisant le dynamisme en cours.

Situation que vous connaissez et que vous cachez à la population.

S'agissant nos écoles primaires, le F.I.P a, largement sous l'impulsion des tāvana et les décisions des élus membres du comité des finances locales, financé sur les 10 dernières années plus de 10 milliards d'investissements pour

nos écoles. Les communes n'ont pas attendues votre arrivée pour prendre en main la situation.

Concernant la maintenance des voies municipales, vous savez la situation complexe. Faut-il encore déterminer ces voies alors qu'en dehors de la route de ceinture, dont la gestion et l'entretien relève du Pays, l'essentiel des accès relèvent de chemins privés appartenant à notre population. Plusieurs communes souhaiteraient récupérer ces voiries pour pouvoir les réhabiliter, les entretenir correctement et, ainsi, améliorer le fonctionnement des services publics. Pour autant, les propriétaires ne souhaitent pas céder leur droit de propriété. Sans compter qu'un nombre important de communes sont, plus de 50 ans après leurs créations, toujours dépourvues de domaines publics en pleine propriété. Le Pays n'est pas étranger à cette situation.

Concernant les transports publics communaux c'est le Pays qui compétent s'agissant des liaisons intercommunales tandis que les communes sont compétentes pour assurer la gestion des liaisons à l'intérieur de leur territoire. Contrairement à ce que vous laissez entendre certaines communes proposent notamment un service de transport à la demande, comme à Mahina, Pirae, Teva i Uta, Papeete, Punaauia, Taiarapu Est et Arue, et d'autres organisent, par convention, un service de transport en commun régulier, comme à Moorea-Maiao ou Nuku Hiva. Par ailleurs, le Pays a la compétence de principe en matière de transport scolaire terrestre. Enfin, ainsi que le relève dernièrement la chambre territoriale des comptes il revient au Pays de coordonner les actions des autorités organisatrices de la mobilité. Les tavana, en particulier sur l'île de Tahiti, attendent cette coordination.

Enfin, contrairement aux raccourcis que vous présentez à la population les communes ne réclament pas de nouvelles compétences, mais simplement la possibilité d'agir par des actions de terrain face à la carence du Pays sur ses propres compétences.

Il s'agit pour les tavana de sécuriser leurs actes sur les actions qu'ils mènent déjà (social, jeunesse, sport, santé, culture, etc..) mais aussi d'impulser une dynamique que le Pays peine à mener sur l'ensemble du territoire.

Céder à la facilité et aux raccourcis n'aide en rien notre population à comprendre nos enjeux communs.

N'y voyez aucune gesticulation mais la volonté de longue date et déterminante d'avancer.

En espérant vous voir revenir à la raison, je vous prie, monsieur le Président, de recevoir mes respectueuses considérations.



Le Président

Cyril TETUANUI